

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

PRESENTS : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoint, Mme BARBIER, M. FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, Mmes RAMBOZ, FOURNIER, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme REGALDI
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY
M. HIRSINGER pouvoir à M. MOLIN
M. MULIN pouvoir à Mme PINGAT CHANEY
Mme ROLET pouvoir à M. AMIENS
M. SERVOLLE pouvoir à M. MOREL

ABSENT : M. PIERRE Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEANNEY Olivier

A l'ouverture de la séance, M. AMIENS Bernard demande une minute de recueillement pour les victimes de l'attentat de Trèbes du 23 mars dernier : Jean Mazière, Christian Medves, Hervé Sosna, et le Colonel Arnaud Beltrame.

Après l'appel des Conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 février 2018.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

1) Rapport de la Commission des finances :

- * Comptes administratifs 2017
- * Comptes de gestion 2017
- * Affectation des résultats 2017
- * Budgets primitifs 2018
- * Fiscalité 2018

2) Annulation de titres de recettes,

3) Subventions aux associations – compte-rendu commissions culture et vie associative,

4) Attribution de deux subventions exceptionnelles,

5) Demande de DETR 2018 : tranche 1 – aménagements urbains,

6) Désignation de représentants auprès de l'office intercommunal de commerce,

7) Désignation d'un représentant pour le SIVOS d'Arbois,

8) Election d'un conseiller communautaire,

9) Compte-rendu commission culture,

10) Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association « Pianos en Arbois »,

11) Acquisition d'un terrain,

12) Création et suppression d'emplois : filière technique et administrative,

13) Création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,

14) Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet,

15) Communications.

*_*_*_*

1 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. COURT Jean-Jacques, rapporteur,

*** EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

VILLE

La section de fonctionnement

Les dépenses

Le compte administratif 2017 présente un total de dépenses de fonctionnement de 3 530 606 € et un total de recettes de 4 698 229 €. Ces montants sont conformes à ceux présentés lors des orientations budgétaires 2018.

La section de fonctionnement présente un excédent de l'exercice de 680 802,88 € conjugué au report de l'exercice précédent de 486 820,34 €, cela donne un résultat excédentaire de 1 167 623,22 €.

Les charges courantes de fonctionnement (chapitre 011 : charges à caractère général + chapitre 012 : charges du personnel + chapitre 65 : autres charges de gestion courantes + chapitre 014 : atténuations de produits) s'élèvent à la somme 2 904 821 € en baisse de 613 000 € par rapport à l'exercice 2016.

Ces diminutions de charges proviennent d'une part, de la contenance des dépenses des chapitres 011 (- 15 000 €) et 012 (- 10 000 €) et, d'autre part, au chapitre 65, de la disparition du reversement de la facture des ordures ménagères et de la cotisation au SDIS, nouvelles compétences de la Communauté de Communes (pour un total de 412 000 €).

Enfin, les effets de la fusion des Communautés de Communes ont eu, pour conséquence, de rendre la Ville d'Arbois, éligible au FPIC avec un effet positif sur le compte administratif de 199 000 €.

Les frais financiers s'élèvent à la somme de 119 787 €. Parmi les charges exceptionnelles, sont retracés les déficits des budgets annexes (camping : 39 411 €, piscine : 86 833 €) et des charges relatives à la réparation des toilettes vandalisées de la Foule pour 74 774 €.

Les recettes

Les recettes courantes de fonctionnement présentent un total de 4 054 621 € pour un total global de 4 698 229 €.

Les recettes de fonctionnement sont légèrement supérieures aux prévisions et n'appellent pas de commentaires particuliers, hormis la somme de 63 172 € inscrite dans les produits exceptionnels et qui correspond au remboursement de l'assurance pour les travaux de la Foule.

La section d'investissement

La Ville d'Arbois présente une section d'investissement d'un montant de 1 150 427 € en dépenses et un montant de 2 699 308 € en recettes pour un résultat de l'exercice de 1 388 968 € et un résultat reporté de 159 912 € soit un résultat global de 1 548 880 €.

Le remboursement des emprunts en capital est de 498 341 €. La Commune a investi environ 505 000 € (matériels divers 76 582 €, véhicule 75 168 €, voirie 99 496 €, réseau électrique 27 471 €, orgue 91 36 €, auditorium 10 454 €, gendarmerie 105 992 €).

La Commune d'Arbois a encaissé 130 613 € au titre du FCTVA, 9 268 € de taxe d'aménagement, 36 922 € de subventions pour l'orgue et le carillon, 46 229 € de DETR pour les travaux de préparation de la gendarmerie et un emprunt de 1 500 000 €.

Un excédent de 1 548 880 € a été constaté. Mais, il faut tenir compte des restes à réaliser pour un montant de 3 262 000 € dont 3 064 000 € pour la gendarmerie. Le montant des recettes attendues au titre des subventions pour 1 254 000 € conjugué à l'excédent de l'exercice (1 548 880 €) sera insuffisant pour couvrir les dépenses engagées et une affectation de l'excédent de fonctionnement de 458 969 € sera nécessaire.

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif d'assainissement 2017 présente en fonctionnement un total de dépenses de 319 982,81 € réparti comme suit 78 644,72 € de charges générales, 30 066,20 € de frais financiers et 211 271,89 € au titre des amortissements.

En recette de fonctionnement, 240 691,81 € ont été pris en charge au titre de la surtaxe sur la redevance d'assainissement. L'Agence de l'Eau a versé une prime de 46 426,46 €. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 693 505,53 €.

Le résultat de l'exercice 2017, en fonctionnement est de 373 522,72 €.

En section d'investissement, 534 925,98 € ont été comptabilisés dont 98 175,15 € pour le remboursement des emprunts et 315 854,53 € pour les travaux. Les recettes s'élèvent à la somme de 782 223,64€ dont un emprunt de 400 000 € et 211 271,89 € au titre des amortissements.

Le résultat global de la section d'investissement est de 247 297,66 €.

CAMPING

Le compte administratif 2017 présente un résultat global à 0. Le budget principal a couvert le déficit à hauteur de 39 411,75 €.

Il est rappelé que les choix de la DSP rendent illégaux les investissements qui pourraient être faits par la Commune au camping. La Commune rembourse les emprunts qui avaient financés les investissements réalisés avant 2008. Les choix d'investissements n'ont pas été adaptés, il aurait fallu investir dans des mobil homes et les sanitaires auraient dû être rénovés.

Mme DE ZAN Anne souhaite savoir si la DSP existait déjà à l'époque de la gestion par Relais Soleil.

M. AMIENS Bernard répond que oui. Il ajoute qu'il faut repenser la problématique camping d'une façon plus cohérente entre Arbois Poligny et Salins au sein de la Communauté de Communes.

PISCINE

Le compte administratif 2017 présente un total de dépenses de 136 863,90 € en fonctionnement et 4 633,15 € en investissement pour un total de recettes de 11 489,89 €. Un déficit de 86 833,40 € est apporté par le budget principal.

FORÊT

Les dépenses de fonctionnement de 2017 se sont élevées à 57 905,18 €.

196 947,92 € de ventes de bois ont été réalisées. Un excédent propre à l'exercice de 139 587,45 € a été dégagé portant l'excédent de fonctionnement à 880 729,67 €. Le virement de 300 000 €, au budget principal, n'a pas été réalisé.

Des travaux dans la forêt ont été réalisés pour 18 584,84€.

M. COURT Jean-Jacques indique que l'excédent cumulé de la forêt est de plus de 800 000 €, mais qu'il faut se souvenir qu'il comporte le fonds de réserve pour le financement du rond-point sur la 83, à hauteur de 400 000 €.

Il avait été prévu le reversement de 300 000 € pour le budget Ville en 2017 mais il n'a pas été utilisé. Il servira peut être pour l'équilibre du budget des années à venir.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il s'agit d'une marge pour financer des projets nouveaux.

En 2017, le produit des ventes a été faible car certaines ventes ont été reportées et cela tient aussi au prix de vente des bois. Comme la Commune n'a pas un besoin urgent de liquidités, il est préférable d'attendre des conditions de vente plus favorables.

Pour le rond-point, M. AMIENS Bernard rappelle que la Communauté de Communes, le Département et la Commune sont d'accord mais qu'il reste la part de l'Etat et de RFF. M. le Sous-Préfet a indiqué se saisir du dossier et relancer l'Etat sur le sujet. M. AMIENS ajoute que le portage du dossier n'est pas communal mais que c'est la communauté de communes qui en a la charge.

M. AMIENS Bernard quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2017.

Les comptes administratifs 2017 sont adoptés à l'unanimité.

M. AMIENS Bernard revient dans la salle.

*** VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que les comptes de gestion dressés par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs.

Arrivée de M. BERNARD Romain à 21 h 10.

*** AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Budget Principal :

- résultat à affecter	1 167 623,22 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	458 969,37 €
- report en fonctionnement (Cpte 002)	708 653,85 €

Budget Assainissement :

- résultat à affecter	375 522,72 €
- report en fonctionnement (Cpte 002)	373 522,72 €

Budget Camping :

- résultat à affecter	29 032,84 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	29 032,84 €

Budget Bois :

- résultat à affecter	880 729,67 €
- affectation en réserve (Cpte 1068)	62 737,84 €
- report en fonctionnement (Cpte 002)	817 991,83 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les affectations de résultats telles que proposées.

*** PRESENTATION DU BUDGET VILLE 2018**

Le budget 2018 de fonctionnement tient compte des orientations présentées au débat d'orientations budgétaires 2018:

- Pas d'augmentation des taxes,
- maintien du niveau des dotations,
- versement d'une partie de l'excédent du budget Forêt (300 000 €),
- contention des charges de fonctionnement en adéquation avec les directives de l'état (+ 1,1 %),
- réflexion sur les dépenses de personnel,
- inscription du report 2017 de 708 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 123 054,41 €.

Les dépenses s'équilibrent à 5 123 054,41 €.

Chapitre 011 : 924 340 € ont été inscrits pour tenir compte des dépenses effectuées en régie par le personnel, compensées par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement pour récupérer la T.V.A. Les autres inscriptions budgétaires ont tenu compte de l'objectif de 1,1 %.

Chapitre 012 : 1 500 000 €. Le renouvellement des Contrats Aidés n'est plus possible, les aides ont été supprimées par l'Etat. Le remplacement des personnels se fera après étude de l'évolution des charges.

Chapitre 65 : 473 800 €. Les crédits ont été limités pratiquement aux réalisations de l'exercice précédent.

Chapitre 66 : 95 110 €. Inscription conforme au tableau d'amortissement.

Chapitre 67 : 188 350 € Déficits prévisionnels des budgets annexes. Autres subventions limitées au crédit 2017.

022 - Dépenses imprévues : 110 898,94 €. C'est une année expérimentale avec l'inscription de dépenses imprévues pour la première fois. C'est pour conserver une possibilité d'intervention en cas de dépassement des crédits aux chapitres 011 et 012 sans attendre une délibération.

La section d'investissement : 6 278 000 €

Dépenses

- capital des emprunts	583 000 €
- matériel	170 000 €
- véhicule	47 800 €
- réseau électrique	90 000 €
- gendarmerie	3 464 000 €
- Hôtel de Ville – Auditorium	470 000 €
- aménagement espaces urbains	305 000 €
- bâtiments	282 000 €

- ateliers municipaux	180 000 €
- voirie	300 000 €

Mme DE ZAN Anne s'étonne de l'enveloppe financière pour l'Auditorium, elle était de 200 000 € en 2017. M. COURT Jean-Jacques indique qu'il s'agissait d'une première inscription budgétaire pour 2017 sachant que les travaux devaient se réaliser sur deux exercices comptables.

L'architecte a pris du retard dans l'élaboration du dossier en raison notamment des prescriptions de sécurité demandées : issue de secours.

Mme DE ZAN Anne demande si dans les aménagements urbains le square Sarret de Grozon est concerné.

M. AMIENS Bernard répond que le détail des aménagements envisagés figure dans un point suivant de l'ordre du jour.

Là encore, M. COURT Jean-Jacques indique qu'il s'agit d'une première inscription budgétaire et qu'elle sera complétée sur les exercices 2019 et 2020.

Recettes

- subvention	265 000 €
- DETR+ subvention	1 400 000 €
- emprunt	506 000 €
- divers	157 000 €
- affectation	458 969 €
- excédent reporté	1 548 880 €
- prélèvement Fonctionnement	1 545 000 €

Le budget 2018 de la commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme DE ZAN, M. MOREL + pouvoir M. SERVOLLE, Mme PERRARD).

*** BUDGETS ANNEXES**

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 544 136,02 € et à 951 246,60 € en investissement.

M. AMIENS Bernard indique que des travaux importants ont déjà été réalisés depuis 2008 : relier la Société Henri Maire à la station d'épuration, la rue de l'Hôpital et les rues adjacentes, la rue du Vieux Château, au niveau du pont Pasteur où il y avait un problème de pompe de relevage, la rue de la Tuilerie et la rue de la gare. Il reste aux propriétaires de maisons à se raccorder au réseau.

M. AMIENS Bernard salue le travail de l'entreprise qui a fait preuve d'ingéniosité pour ce lourd chantier. Les travaux de Faramand vont être terminés. Les raccordements des habitations vont être réalisés prochainement sans surcoût pour les habitants.

M. AMIENS rappelle qu'il a souhaité accélérer les travaux d'assainissement. Parmi les gros travaux, restent le quartier du Clair Logis et la rue du Chardonnay afin de régler les problèmes d'inondations en cas de fortes pluies.

A l'issue de ces derniers travaux, le réseau assainissement de la Commune sera en bon état.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il aurait aimé aller plus loin, notamment sur la problématique des rejets de métaux lourds et produits pharmaceutiques en sortie de station. La solution qui semble être appropriée est de faire circuler l'eau en sortie de station dans un cheminement de roseaux, il faut pour cela réaliser les acquisitions foncières.

Le budget 2018 Assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme DE ZAN, M. MOREL + pouvoir M. SERVOLLE, Mme PERRARD).

CAMPING

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 72 650 € et à 59 863,84 € en investissement.

Il est à noter l'inscription de 24 700 € pour créances douteuses – le délégataire du camping n'ayant pas honoré toutes ses dettes envers la Commune.

Le budget 2018 Assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme DE ZAN, M. MOREL + pouvoir M. SERVOLLE, Mme PERRARD).

PISCINE

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 169 100 € et à 35 188,45 € en investissement. La subvention d'équilibre de la Commune est estimée à 86 833,40 €

Mme DE ZAN Anne aimerait savoir où en est le projet de la patageoire.

Mme PINGAT CHANEY Martine indique qu'il s'agissait de la création d'un petit bassin avec une plage de jeux, mais que cela est trop coûteux : 120 000 € environ et que les incertitudes sur les transferts ont fait abandonner le projet.

Mme DE ZAN Anne ajoute qu'il y a beaucoup d'enfants dans le moyen bassin.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond que le règlement va être plus stricte cette année, les enfants qui savent nager doivent aller dans le grand bassin.

Le budget 2018 Assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme DE ZAN, M. MOREL + pouvoir M. SERVOLLE, Mme PERRARD).

FORÊT

Les dépenses de fonctionnement représentent 575 991,83 € et l'investissement 150 135,99 €. Les ventes de bois sont estimées à 208 000 €.

Le budget 2018 Forêt est adopté à l'unanimité.

*** FISCALITE 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2018 les taux d'imposition directe communale 2017 :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,63 %	31,63 %

*** TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018**

La Commune n'a plus cette compétence qui est passée à la Communauté de Communes. Pour autant, la Commune doit continuer d'en fixer le taux. Sachant que les bases s'élèvent à 3 688 510 € et que le produit à payer par la Communauté de Communes sera de 259 883 €, le taux doit être fixé à 7,04 %. Pour information, il était de 7,26 % en 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 à 7,04 %.

M. COURT Jean-Jacques souhaite remercier le service financier pour son travail et les adjoints pour leur collaboration.

2 – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES

Il est proposé au Conseil Municipal l'annulation des titres de recettes suivants :

- Titre 2017/452 de 817,52 €
- Titre 2017/315 de 842,86 €
- Titre 2018/35 de 462,99 €

Ces titres correspondent à la facturation de l'installation par les services de la Commune de l'Espace Pasteur en vue de la tenue des Conseils Communautaires de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Il a été convenu de nouvelles modalités de mise à disposition de la salle des fêtes sur un modèle commun aux trois Villes bourg-centre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'annulation de ces titres.

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPTE-RENDU COMMISSIONS CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Il a été rappelé la lettre de cadrage budgétaire et notamment « Les crédits des subventions attribués aux associations ne devront impérativement pas être supérieurs aux crédits 2017. »

Il est aussi précisé que les associations qui ont des réserves de trésorerie importantes ne sont pas éligibles aux subventions communales. La Commune n'a pas vocation à conforter les réserves associatives, mais à soutenir le fonctionnement des associations.

Il est précisé qu'il n'y pas de volonté de pénaliser les associations mais que chacun doit faire un effort. Il est proposé qu'une baisse des subventions attribuées soit appliquée principalement aux subventions de fonctionnement et non sur les crédits exceptionnels demandés par les associations pour des actions spécifiques réalisées en 2018 à Arbois. Ces actions devant bien sûr avoir un intérêt local.

Il est rappelé que la lettre de cadrage ne remet absolument pas en cause le travail des adjoints et du personnel mais qu'elle a été adressée dans un souci de recherche d'économie globale sur le budget de la Commune. Il s'agissait d'une décision prise collectivement.

Association des anciens combattants de l'Union Française (ACUF) : Demande de subvention de fonctionnement de 90 €

La commission a émis un avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 90 € attribuée à l'Association des Anciens Combattants de l'Union Française (ACUF).

Amicale des sapeurs-pompiers : Demande de subvention de fonctionnement de 4 500 €

La commission propose à l'unanimité de reconduire la subvention de fonctionnement donnée en 2017 soit 3 000 €, ceci compte-tenu du montant disponible entrésorerie par l'association.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Atout-Livre : Demande de subvention exceptionnelle de 350 €

L'association projette d'organiser une soirée dédicace-lecture avec un auteur, soirée ouverte à tous en juin et une animation autour de la lecture, peut-être sous forme de jeux, à destination des enfants (en-dehors du temps scolaire) en automne.

La demande de subvention est réalisée pour aider l'association à l'organisation de ce type d'événements et pour l'organisation (accueil des conférenciers, communications...) des conférences de l'Université Ouverte (conférences par ailleurs prises en charge financièrement par la Ville).

L'association demande des subventions à la Communauté de Communes et au Conseil Régional, l'attribution de la subvention communale permet à l'association d'espérer une subvention plus au moins équivalente de ces institutions.

La commission émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 350 € pour ces actions attribuée à l'Association Atout Livre

Association Européenne du festival de Caves : Demande de subvention exceptionnelle de 800 €

Festival à l'origine organisé à Besançon qui a pris de l'ampleur au fil des ans. C'est maintenant un festival à rayonnement national voire européen.

La subvention permet l'organisation de trois spectacles de théâtre contemporain dans des caves mises à disposition pour l'occasion (souvent par des particuliers ou caves de l'Hôtel de Ville).

La commission émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 800 € pour l'organisation de trois spectacles dans le cadre du Festival de Caves 2018 à l'Association Européenne du Festival de Caves

CARS (Cercle Arboisien de recherches Spéléologiques) : Demande de subvention de fonctionnement de 1 060 €

Il a été précisé dans le dossier de demande de subvention de l'association que l'aide de fonctionnement est dédiée à l'acquisition ou au remplacement des matériels d'évolution et de sécurité. Développement des actions de

communication pour faire connaître le groupe et ses activités (conférence, photographie, films...). En 2017, une subvention de 250 € a été accordée pour l'organisation de l'exposition photos en Mairie.

La commission propose à l'unanimité de réduire la subvention de fonctionnement, puisqu'il est demandé à toutes les associations un effort, ceci compte-tenu du montant disponible en trésorerie par l'association.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 900 € pour l'association Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques.

Comité des fêtes : Demande de subvention de fonctionnement de 3 700 €

Il est précisé que la subvention aide notamment le Comité des Fêtes pour ses actions annuelles (carnaval, intronisations des pisseaux et vendanges à l'ancienne), le Comité des Fêtes prépare également les décorations d'été de la Place de la Liberté avec la réalisation des guirlandes (matériels financés par la Ville).

La commission propose à l'unanimité de réduire la subvention de fonctionnement puisqu'il est demandé à toutes les associations un effort et compte-tenu du montant disponible en trésorerie par l'association.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour l'association Comité des Fêtes.

Comité de Jumelage du canton d'Arbois : Demande de subvention exceptionnelle de 1 200 € (500 € pour la fête africaine et 700 € pour l'accueil d'une délégation allemande le 10 novembre 2018 à l'occasion de la réunion des deux comités et le centenaire de l'armistice)

Il est rappelé qu'une subvention de 500 € avait été attribuée au Comité de Jumelage en 2017 pour l'organisation d'une manifestation pour célébrer les 30 ans du jumelage Arbois-Douroula. Cette manifestation n'a pas eu lieu et donc les crédits alloués n'ont pas été utilisés.

La commission propose à l'unanimité que le Comité de Jumelage utilise les crédits 2017 pour l'organisation de la fête africaine et propose uniquement d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'accueil de la délégation allemande à l'association Comité de Jumelage du canton d'Arbois.

Chœur Opus 39 : Demande de subvention de fonctionnement de 1 000 €

La commission s'étonne de voir 3 500 € de frais d'enseignement dans le budget prévisionnel de l'association. Il est demandé de faire des efforts à toutes les associations. Des membres de la commission s'accordent à dire qu'il faut peut-être réduire certains coûts pour le Chœur Opus 39 même si cela impacte la qualité.

La commission propose à l'unanimité de réduire la subvention de fonctionnement puisqu'il est demandé à toutes les associations un effort et compte-tenu du montant disponible en trésorerie par l'association.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 500 € pour l'association Chœur Opus 39.

Demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € (concert Missa Brevis)

Comme l'année passée, le Chœur Opus 39 organise un concert à l'église St-Just en octobre. Aux vues d'un petit déficit réalisé pour le concert 2017 (- 1 579,60 €), la commission s'accorde pour attribuer la somme demandée.

L'association demande une subvention au Conseil Départemental, l'attribution de la subvention communale permet à l'association d'espérer ainsi une subvention plus au moins équivalente de cette institution.

La commission émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation d'un concert Missa Brevis en octobre à l'Association Chœur Opus 39.

Ecole du Chat d'Arbois : Demande de subvention de fonctionnement de 360 €

La commission s'accorde à dire que le travail de cette association est nécessaire et utile pour la Ville et que les besoins en trésorerie pour cette association sont nécessaires pour faire face aux dépenses vétérinaires coûteuses.

La commission émet un avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 360 € attribuée à l'Association Ecole du Chat d'Arbois

Femmes des Fontaines : Demande de subvention exceptionnelle de 600 € (organisation fête de la Petite Hache)

La fête de la Petite Place a été un succès l'année passée, belle manifestation qui anime la Ville. L'association a fait part d'un bénéfice de 530,76 €. Celui-ci pourra être réinjecté pour l'organisation de la fête 2018. La commission s'étonne de voir que l'association paye un loyer de 400 € pour un local et souhaite avoir des précisions sur ce point. Précisions obtenues après la réunion de la commission : L'association loue un local rue Général Pichegru pour stocker leur matériel depuis l'année dernière et l'utilise également pour travailler sur leurs décors.

La commission propose donc une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la fête de la Petite Place à l'association Femmes de la Fontaine.

Association Le Pélican Batterie Fanfare : Demande de subvention de fonctionnement de 1 500 €

L'association avait précisé dans son dossier qu'elle participe gratuitement à 4 cérémonies et 4 défilés patriotiques, Fête de la Musique, Folle Semaine, Téléthon. Normalement, ce sont des prestations qu'elles facturent à l'extérieur et c'est donc un manque à gagner pour eux.

La somme demandée, représente effectivement le coût des prestations réalisées par le Pélican pour les cérémonies à Arbois.

La commission propose à l'unanimité de réduire la subvention de fonctionnement puisqu'il est demandé à toutes les associations un effort et compte-tenu du montant disponible en trésorerie par l'association.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 1 300 € pour l'association Le Pélican Batterie Fanfare

Maison des jeunes et de la culture : Demande de subvention de fonctionnement de 27 000 €

Mme PINGAT CHANEY Martine et M. COURT Jean-Jacques précisent que la Ville d'Arbois a mis en place une convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture depuis 3 ans pour le versement de la subvention de fonctionnement. Cette convention précise les modalités de versement de celle-ci.

M. COURT Jean-Jacques indique que la convention en cours prévoit le versement d'un acompte de 40 %, sous réserve d'avoir fourni les bilans financiers.

Un nouveau projet a été défini par les nouveaux responsables de la M.J.C. où il est précisé que l'association changerait de nom et deviendrait Maison de la Culture et des Arts.

Plusieurs courriers ont d'ailleurs été envoyés à l'entête de la M.C.A. et parfois de la M.J.C., aucun document émanant de l'association ni de la Préfecture n'a été fourni pour confirmer le changement de nom de l'association.

Le Maire a récemment demandé, par courrier, à l'association de renégocier la convention de financement qui lie la M.J.C. à la Ville en incluant notamment la nouvelle dénomination de l'association, les objectifs réactualisés, les nouveaux dirigeants et l'annexe concernant les charges du bâtiment.

La commission propose donc de surseoir l'attribution de la subvention de fonctionnement de 27 000 € en attente d'avoir tous les documents nécessaires de la part de l'association.

Association du marché de potiers de Nuits Saint-Georges : Demande de subvention exceptionnelle de 2 500 € (organisation d'un marché de potiers sur le parking de l'église St-Just)

Le premier marché a eu lieu en 2016. Le marché s'était déroulé sur le parking de l'église St-Just. Beau succès et plus de 5 000 personnes sont venues durant le week-end de Pentecôte 2016. Des poteries de grande qualité et des démonstrations de savoir-faire avaient été proposées.

La commission reconnaît que le marché a été un succès et que la manifestation est une belle animation pour la Ville. Il y a quelques interrogations sur le coût de la manifestation. Il est précisé que les dépenses sont principalement le coût de la communication, l'association fait une communication au niveau régional et même si les potiers paient un emplacement à l'association, cela ne suffit pas à équilibrer le budget.

L'association demande une subvention au Département. L'attribution de la subvention communale permet à l'association d'espérer une subvention plus au moins équivalente du Département.

La commission émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'organisation d'un Marché de potiers le week-end de Pentecôte pour l'association du marché de potiers de Nuits Saint-Georges.

Association Orgue et musiques : Demande de subvention de fonctionnement de 750 €

Demande de subvention exceptionnelle de 4 000 € (organisation du festival International d'orgue d'Arbois) et 839 € de subvention exceptionnelle (organisation de la folle semaine)

La commission à l'unanimité décide de reprendre l'équivalent de la somme attribuée en 2017.

Les bilans du festival d'orgue et de la folle semaine 2017 ont été fournis par l'association. Elle a réalisé pour ces deux manifestations des résultats excédentaires. (+ 1 063,90 € pour la folle semaine, 2 274,90 € pour le festival d'orgue.) Ils pourront donc réinjecter ces sommes pour l'organisation des manifestations 2018.

L'association demande des subventions au Conseil Départemental pour ces actions. L'attribution de la subvention communale permet à l'association d'espérer obtenir ces subventions du Département.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 500 € et, une subvention exceptionnelle de 3 300 € pour l'organisation du festival International d'orgue et une subvention exceptionnelle de 800 € pour l'organisation de la folle semaine soit un total de 4 600 € à l'association Orgue et musiques.

Association Toque de Tango : Demande de subvention exceptionnelle de 2 500 € (organisation du festival de tango édition 2018)

La première édition du festival a eu lieu en 2017. La manifestation a permis d'accueillir un public nombreux venu de toute la France pour les danseurs participants. Cette manifestation fortement appréciée des habitants et des

commerçants a permis de faire découvrir cette danse à un public néophyte. Des concerts, spectacles... ont été organisés dans divers endroits de la Ville.

L'édition 2018 reprendrait la même configuration. L'association peut prétendre à une subvention du Conseil Régional qui ne finance ce type d'action qu'à partir de la seconde édition. Une demande sera faite également à la Communauté de Communes et au Département. L'attribution de la subvention communale permet à l'association d'espérer obtenir ces subventions avec des sommes plus au moins équivalentes.

La commission émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'organisation de la seconde édition du festival de tango pour l'association Toque de Tango.

Tous en Scène 39 : Demande de subvention de fonctionnement de 400 €

M. BRUNIAUX Philippe précise que l'association propose du théâtre amateur. Ils ont joué notamment pour l'hôpital.

Mme PINGAT CHANEY Martine ajoute qu'ils étaient également intervenus lors du Printemps des Poètes l'année passée.

Ils souhaitent proposer deux représentations théâtrales tout public dans la salle du tribunal ou salle des fêtes en juin.

La commission à l'unanimité décide de reprendre l'équivalent de la somme attribuée en 2017.

La commission propose donc une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association Tous en Scène.

Association Festival de musique du Haut-Jura : Demande de subvention exceptionnelle de 2 000 € (organisation d'un concert à Arbois dans le cadre du festival de musique du Haut-Jura)

M. BRUNIAUX Philippe précise que la commission culture du 05 mars dernier a donné un avis favorable car le festival propose des concerts de qualité. De plus, le festival des Musicales du Revermont n'ayant pas lieu en 2018, cela donnerait une visibilité d'Arbois au sein d'un festival jurassien.

La commission culture proposait de donner la même somme que ce qui était attribué pour le festival Les Musicales du Revermont.

La commission rejoint l'avis de la commission Culture et propose donc une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation d'un concert le 23 juin 2018 à l'église St-Just dans le cadre du festival de musique du Haut-Jura à l'association Festival de musique du Haut-Jura

L'association Solidarité Avec les Réfugiés d'Arbois : Demande de subvention de fonctionnement de 600 € et une demande de subvention exceptionnelle pour l'action Tekitoo de 400 €

La commission renvoi l'étude de cette demande au CCAS.

M. AMIENS Bernard souhaite préciser qu'il ne faut pas se tromper sur la nature des missions à subventionner avec les finances communales. La Commune ne peut pas se substituer aux missions de l'Etat concernant les actions à conduire pour les personnes demandeuses d'asile et en aucune manière subventionner des actions pour les personnes déboutées, (celles-ci bénéficient d'aides au retour, il faut faire attention à ne pas apporter une aide à des personnes qui seraient en situation illégale.)

Des crédits sont accordés au CADA et à l'ASMH pour nourrir, héberger et accompagner dans la vie quotidienne les demandeurs d'asile.

Cette demande est renvoyée au CCAS ; il sera vu de quoi il s'agit exactement et c'est sur le versant social qu'une aide pourra peut-être être accordée.

M. AMIENS Bernard ajoute que les demandes de subventions sont exponentielles, de nouvelles associations se créent, les clubs sportifs demandent aussi des subventions alors que la compétence relève de la Communauté de Communes.

Mme DE ZAN Anne demande pourquoi certaines subventions sont réduites et d'autres non, telles que le marché des potiers, toque de tango...

M. BRUNIAUX Philippe répond que, comme pour Orgue et Musiques, une subvention en entraînant une autre, si l'aide locale est diminuée, elle entraîne en cascade une diminution des aides des autres financeurs.

Mme PINGAT CHANEY Martine ajoute qu'il avait été envisagé de faire un point en septembre sur les bilans des manifestations et d'ajuster au besoin les subventions à verser.

M. MOREL Jean-Claude revient sur les critères à définir pour les subventions à accorder.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond qu'il est difficile de trouver des critères communs pour les associations culturelles, d'animations... Les associations ont souvent des réserves de trésorerie et la commission a essayé d'être au plus juste en demandant aux associations de faire des efforts.

Mme REGALDI Sylvie pense que pour certaines manifestations et animations, la Communauté de Communes pourrait être sollicitée par les associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions telles que proposées par la commission :

Nom de l'Association	Subvention de fonctionnement
Association des anciens combattants de l'Union Française (ACUF)	90,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	3 000,00 €
CARS (Cercle Arboisien de recherches Spéléologiques)	900,00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
Chœur Opus 39	500,00 €
Ecole du Chat d'Arbois	360,00 €
Association Le Pélican Batterie Fanfare	1 300,00 €
Orgue et musiques	500,00 €
Tous en scène 39	300,00 €
TOTAL	10 450,00 €

Nom de l'Association	Subvention exceptionnelle
Atout-Livre	350,00 €
Association Européenne du festival de Caves	800,00 €
Comité de Jumelage du canton d'Arbois	700,00 €
Chœur Opus 39	1 000,00 €
Femmes de la fontaine	500,00 €
Association du marché de potiers de Nuits Saint-Georges	2 500,00 €
Orgue et musiques	4 100,00 €
Association Toque de Tango	2 500,00 €
Association Festival de musique du Haut-Jura	1 000,00 €
TOTAL	13 450,00 €

3300€ (festival d'orgue) + 800€ (folle semaine)

4 – ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le personnel de la Commune assure jusqu'à présent le traçage des terrains de foot et de rugby.

Afin de faire face aux absences actuelles de personnel pour raisons de maladie et plus globalement pour réaliser des économies, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 955 € à Triangle d'Or Jura Foot et UCA Rugby pour l'acquisition d'une machine de traçage.

Les clubs assureront désormais le traçage des terrains.

Mme RAMBOZ Nathalie demande si cette subvention sera renouvelée.

M. AMIENS Bernard indique que des habitudes ont été prises sur Arbois qui ne se retrouvent pas ailleurs et il faut penser aux équilibres et surtout repenser à l'organisation des services de la Commune. Il s'agit aussi d'alléger les charges des équipes techniques qui se sont réduites (départs et non renouvellement des Contrats Aidés).

La Commune souhaite également se défaire de cette relation de service qui existe avec les clubs qui demandent les traçages.

La Commune fournit le matériel –elle achète par la subvention le matériel aux clubs - et les consommables, cela paraît un juste co-investissement à la pratique sportive.

L'idée est d'acheter à chaque club une machine et chacun assurera son traçage.

M. COURT Jean-Jacques alerte sur le risque de décourager le bénévolat.

M. AMIENS Bernard répond qu'il s'agit de remettre de l'équité au niveau du service rendu aux uns et aux autres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 955 € au club de rugby et au club de foot pour l'acquisition d'une machine de traçage.

5 – DEMANDE DE DETR 2018 : TRANCHE 1 - AMENAGEMENTS URBAINS

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit de dossiers avec une longue et lente instruction, et qui avancent lentement faute de financement.

Le square Sarret en est un bon exemple.

L'objectif est d'aller chercher une aide à hauteur de 35 % d'un volume de travaux de 1 Million d'Euros.

Cela devrait permettre de redonner un caractère agréable aux Arcades afin de refaire au moins le sol. Un gros investissement serait nécessaire pour l'accessibilité mais la pente semble rédhibitoire.

Sur le square Sarret, il s'agit de le remettre de niveau, de refaire les réseaux, de créer une scène couverte en remplacement de la scène actuelle qui coûte chère en manipulation et qui est aujourd'hui quasiment amortie. L'idée est de la vendre et de la remplacer par une scène en « dur ».

Pour l'esplanade de l'église, une pré-instruction avait été faite par un cabinet d'architectes, cela donne une première idée de ce qui pourrait y être fait.

Une commission pourrait être mise en place pour travailler sur ces dossiers.

M. MOREL Jean-Claude indique qu'une commission existe déjà.

Mme DE ZAN Anne rappelle que pour Sarret un projet existe depuis longtemps mais que rien n'a été fait.

Mme REGALDI Sylvie répond que le projet initial était plus orienté espace de jeux pour enfants mais qu'avec la scène, l'idée a plutôt été de développer un espace culturel, de spectacle de plein air.

M. AMIENS Bernard pense qu'il faut être rationnel, monter des dossiers et aller chercher de l'argent là où il existe des possibilités et réaliser en fonction des capacités financières de la Commune.

M. COURT Jean-Jacques fait remarquer que le solde restant à la charge de la Commune est de 650 000 €.

M. MOREL Jean-Claude répond que comparativement à l'auditorium, c'est acceptable et que ce sont des projets qui concerneront tous les arboisiens.

M. AMIENS Bernard rappelle qu'il ne s'agit que d'inscriptions budgétaires et que ce ne sont pas des bons à dépenser à hauteur du maximum inscrit. Des économies doivent être recherchées. Il ne s'agit que de projets dont les réalisations sont espérées. Reste encore le problème de la Place de la Liberté et d'autres places, telle que Faramand.

M. FRANCONY Michel indique que la commission DETR s'est réunie en octobre dernier pour définir les orientations de 2018. Les choix retenus dans la lignée de la volonté nationale, étaient les requalifications, réhabilitations de bourgs-centres. La commission a fait le choix de soutenir ces projets sur une base de 35 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux.

DOSSIER PRESENTE A LA DEMANDE DE DETR

Parmi les urgences définies en 2016 lors du dépôt du dossier de demande de DETR, la commune est prête à engager une première tranche de travaux en 2018 pour les aménagements suivants :

- *Faciliter « l'accessibilité » et assurer la sécurisation des arcades de la Place de la Liberté pour un montant estimé à 66 270€ HT.*
- *Aménager le square Sarret de Grozon pour un montant estimé à 276 230€ HT*
- *Aménager l'esplanade de l'église St Just pour un montant estimé à 353 815€ HT*
- *Aménager le square Morel pour un montant estimé à 61 200€ HT*
- *Aménagements cour maison Molliet pour 242 485€ HT*

AMENAGEMENT DES ARCADES DE LA PLACE DE LA LIBERTE

Le sol des Arcades est très glissant par temps de pluie et des différences de niveaux ne permettent pas l'accès aux personnes handicapées et aux poussettes.

Il s'agit de faciliter l'accessibilité des Arcades et de les sécuriser, avec aménagement du sol et rampes d'accès.

- Réalisation de sol anti-dérapant	42 270,00 €
- Adaptation de 6 plans inclinés	18 000,00 €
- Ingénierie et conduite de travaux	6 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	66 270,00 € H.T.

AMENAGEMENT DU SQUARE SARRET DE GROZON

Sur ce square est installée une scène couverte qui permet la réalisation de nombreux concerts en été (les vendredis à Sarret) et de nombreux autres spectacles.

La scène est utilisée chaque semaine en été et les spectateurs ne sont pas accueillis dans de bonnes conditions, il s'agit d'aménager cet espace pour le rendre plus accueillant et sécurisé.

La scène est devenue aujourd'hui vétuste et elle répond de plus en plus difficilement aux normes de sécurité, il est proposé de la remplacer par une autre structure fixe type kiosque.

L'idée est d'aménager la cour de cet espace avec une mise à niveau du sol. Cela nécessitera de retravailler les réseaux d'évacuation anciens et nouveaux.

- Travaux de terrassement et réseaux	74 985,00 €
- Ingénierie et conduite de travaux	12 000,00 €
- Création d'une scène couverte	95 000,00 €
- Electricité et sonorisation	19 500,00 €
- Aménagement de sol	
-Dallage	40 245,00 €
-Stabilisé	14 500,00 €
-Espaces verts	9 500,00 €
-Mur + clôture et portail	10 500,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	276 230,00 € H.T.

AMENAGEMENT ESPLANADE DE L'EGLISE ST JUST

Il s'agit d'un très ancien cimetière de la Commune converti depuis près d'un siècle en esplanade et parking.

Actuellement, c'est essentiellement un parking d'accueil communal utilisé principalement par les personnes qui travaillent en Centre-Ville et par les touristes en période estivale. Le stationnement y est anarchique, les espaces verts sont très dégradés.

Le projet vise à redensifier le stationnement, à reconsidérer les espaces verts et à interdire l'accès aux véhicules type camping-car avec la pose d'un portique.

- Travaux de terrassement, profilage	47 480,00 €
- Eclairage	25 000,00 €
- Remise en état et création de réseaux	12 645,00 €
- Aménagement de sol :	
-Dallage autour de l'église	61 850,00 €
-Stabilisé et bordures	35 580,00 €
-Espaces verts	62 500,00 €
-Enrobé + marquage au sol	60 960,00 €
-Portique	12 500,00 €
- Ingénierie et conduite de travaux	35 300,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	353 815,00 € H.T.

AMENAGEMENT SQUARE MOREL

Il s'agit d'un petit square qui honore un arboisien, le capitaine MOREL.

En 1595, Henri IV envahit la Franche-Comté. Arbois est assiégée par le maréchal Biron. Un homme mène la résistance : le capitaine Morel, dit le Prince. Cela se terminera mal pour lui. Quant à la Ville, elle échappera de justesse à la destruction.

Ce square était envahi par la végétation. C'est lors de la journée citoyenne de 2016 qu'une opération de nettoyage du square a été entreprise avec notamment la destruction des ifs qui l'entouraient.

Cet espace a été redécouvert et il s'agit maintenant de lui redonner son cachet d'origine : remise en eau de la fontaine et retournement du médaillon du capitaine Morel.

- Restauration fontaine et abords	28 000,00 €
- Aménagement paysager	12 000,00 €
- Remplacement banc en pierre	4 400,00 €
- Application d'une résine à l'intérieur du bassin	1 700,00 €
- Remise en eau de la fontaine	4 500,00 €
- Electricité et éclairage	5 000,00 €
- Ingénierie et conduite de travaux	5 600,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	61 200,00 € H.T.

AMENAGEMENT COUR DE LA MAISON MOLLINET

Suite à l'acquisition de la maison MOLLINET, il est nécessaire de réaliser les premiers aménagements afin de permettre une utilisation des espaces en toute sécurité : parkings, espaces pour manifestations diverses.

- Terrassement et aménagement de sols	242 485,00 € H.T.
---------------------------------------	--------------------------

Le montant global des travaux est estimé à 1 000 000,00 € H.T. Le montant de la DETR sollicité est de 350 000,00 €, représentant 35 % du montant H.T. des travaux.

Le Maire,
Bernard AMIENS.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<i>Financeurs</i>	<i>Sollicité ou acquis</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux</i>
DETR	Sollicité	350 000,00 €	35 %
FSIPL		€	%
Autre subvention État (Réserve parlementaire J.M. SERMIER)	Acquis	4 000 €	0 %
Fonds européens		€	%
Conseil Départemental		€	%
Conseil Régional		€	%
Autres financeurs publics (à préciser)		€	%
Sous-total		354 000,00 €	
Autofinancement		646 000,00 €	
Coût HT PREVISIONNEL		1 000 000,00 €	

6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE COMMERCE

Le Conseil Municipal est invité à désigner 2 représentants auprès de l'office intercommunal de commerce et 2 suppléants.

Sont désignés, à l'unanimité :

Titulaires :

- Mme REGALDI Sylvie, qui est en charge du cadre de vie,
- Mme PINGAT CHANEY Martine.

Suppléants :

- M. BRUNIAUX Philippe,
- M. JEANNEY Olivier.

7 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SIVOS D'ARBOIS

Suite à la démission de Mme LUCAS VERNUS Claire, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau représentant pour le SIVOS d'Arbois.

A l'unanimité, Mme DE ZAN Anne est désignée pour le SIVOS d'Arbois.

8 – ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de Mme LUCAS VERNUS Claire, le Conseil Municipal doit élire un nouveau Conseiller Communautaire.

L'opposition est invitée à proposer un candidat de sexe féminin.

9 – COMPTE-RENDU COMMISSION CULTURE

CULTURE

*** Tarif Foire aux Fleurs 2018**

Comme chaque année, la Foire aux Fleurs aura lieu le 08 mai sur la Place de la Liberté. Les pompiers organiseront en parallèle sur la Promenade des Tiercelines leur brocante annuelle.

Par délibération du 12 février 2015, le Conseil municipal avait fixé les tarifs de la Foire aux Fleurs comme suit :

- Droits d'inscription : 60€ (qui comprennent l'attribution de 6ml),
- 0,90 € le ml supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les tarifs.

*** Financement Contrat Territorial 2018**

Par délibération du 03 décembre 2015, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer un Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle avec la DRAC. Ce contrat est dans sa dernière année de financement en 2018.

Pour rappel, diverses actions ont été mises en place par l'opérateur culturel de ce contrat à savoir le Pudding Théâtre en 2017 :

- 25 juin 2017 : Le Manège à Mémoire,
- 21 décembre 2017 : Le Solstice d'Hiver (Abergement-le-Grand).

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Arbois doit récolter la participation des autres Communes et verser la somme de 10 000 € au Pudding Théâtre.

Suite aux décisions des Communes de Villette-les-Arbois et de La Ferté de ne pas participer au Contrat Territorial, la Commune ne versera finalement que 9132,38 € au Pudding Théâtre dans le cadre du Contrat Territorial Culturel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au Pudding Théâtre la somme de 9 132,38 € comprenant la participation Ville d'Arbois : 5543,54 € (1,49 € par habitant sur la base de la population Insee 2013) et les participations qui seront récoltées auprès des Communes participantes soit 3 588,84 €.

*** Bilan 1er et 2ème semestre : Ecole Municipale de Musique et projets 2018**

M. BRUNAIUX Philippe remercie les professeurs, les élèves et les auditeurs de la folle semaine de l'école de musique qui vient d'avoir lieu.

Il remercie M. LEFEBVRE, le Directeur, qui apporte un autre dynamisme à l'école.

Bilan du 1er trimestre

- Suite à l'augmentation des tarifs, départ de 38 élèves, principalement adultes fortement impactés (notamment retraités), mais aussi jeunes élèves assidus et méritants mais économiquement fragiles (famille monoparentale). Arrivée de 34 nouveaux en cours d'instrument plus démarrage des Ateliers Jazz et Atelier Chanson qui amènent l'effectif total à 161 élèves. Malgré tout la classe de clarinette de Yannick Jacques subit une perte importante.
- Démarrage de l'Atelier Chanson dirigé par Frédérique Cesselin en partenariat avec l'Oreille en Fête. Succès puisque 2 groupes (au lieu d'un escompté) sont créés : 12 personnes dont 11 hors école (enfants, adultes actifs et retraités).
- Démarrage positif de l'Atelier Jazz dirigé par Jérôme Lefebvre avec 9 inscrits (enfants, adultes actifs) dont 4 hors école.
- Audition conjointe des 2 classes de piano le 09 décembre 2017 à l'Auditorium : bon niveau de jeu des élèves et homogénéité des 2 groupes.
- Rencontre à l'Ecole Municipale de Musique avec les dirigeants des harmonies et fanfares du territoire : Pélican, Biou'z, Play Mobiles, Montaine, Harmonie de Salins avec Pierre-Yves Gautier le 11 décembre 2017 pour mettre en place une journée « vents » pour la Folle Semaine. Le but est de rassembler et créer du lien entre les acteurs musicaux du territoire.
- Concert des professeurs à l'Auditorium le mardi 19 décembre 2017 à 20 h avec Frédérique Cesselin comme invitée surprise. L'accueil en musique du public avec le duo de cordes est très apprécié. Concert sur les 3 thématiques de l'année : baroque, jazz et chanson avec un répertoire allant du XVI^e au XX^e siècle. Très bonne ambiance avec le public mis à contribution pour chanter sur 2 morceaux. Excellents retours.
- Audition conjointe des classes de percussion, flûte et trompette le vendredi 22 décembre 2017 à 20 h à l'Auditorium. Bon niveau de jeu et bonne ambiance, des vocations naissent pour participer aux ensembles.

Bilan de la rentrée du 2ème trimestre

- Suite à la première facturation : 6 départs d'élèves de 1er et 2ème cycle, 2 diminutions du temps de cours pour raison économique. Retraités, actifs et enfants sont touchés. 3 départs pour raisons familiales.
- 2 nouveaux élèves

Actions 2018

- Constitution d'une nouvelle association d'élèves, parents d'élèves et amis de l'Ecole Municipale de Musique d'Arbois.
- Intervention au colloque « Dynamique de territoire, dynamique de réseau » organisé par le Centre Régional du Jazz de Bourgogne Franche-Comté.
- Travail sur la mise en place d'un projet « musique à l'école » pour l'année 2018/19 avec l'école primaire Aragon-Morel. Le SIVOS devra prendre position quant à une participation financière ou non sur ce type de projet.
25 au 31 mars : 8ème Folle semaine de musique d'Arbois.
- 14 avril : Concert de jazz - Espace Pasteur dans le cadre du projet inter-école "orchestre de jazz" initié par l'EIMG de St Laurent auquel notre structure participe nous accueillerons le concert de fin de stage à l'Espace Pasteur.
- 28 avril : Concert des ensembles de clarinettes de St Laurent.

- 12 mai (date à confirmer), Salins les Bains. L'atelier chanson joue au Festival l'Oreille en Fête.
- 8 juin, Champagnole : Jam session de l'atelier jazz au Rex à Champagnole avec ceux de Musicaloue et de l'Ecole Municipale de Musique de Champagnole.
- 19 juin : Concerts pédagogiques pour les élèves des écoles primaires d'Arbois. Pour Aragon-Morel, accompagnement par les professeurs de l'Ecole Municipale de Musiques des chansons travaillées l'année, éventuellement enregistrement de la session pour la production d'un CD par l'école primaire.
- Du 25 au 30 juin : Semaine ouverte de l'Ecole Municipale de Musique. Occasion pour les habitants d'Arbois de découvrir leur école de musique, d'assister à des cours, répétitions, d'essayer des instruments et de rencontrer l'équipe pédagogique.
- 30 juin : Projet Panthère Rose à l'école Aragon-Morel lors de la kermesse annuelle.
- 30 juin à 15 h, Champagnole : Concert de l'atelier jazz au Festival de Jazz de Champagnole. Nous regrettons que la date de la kermesse n'ait pas été communiquée avant lors de l'édition du petit agenda de poche car la fête africaine est programmée le même jour.
- Automne 2018 : sur la proposition de Fabienne Lagrue, organisation d'une masterclass Départementale de percussions avec le trio L'esprit Frappeur et en partenariat avec l'Académie Musicale du Jura. Pour des raisons techniques et notamment d'équipement de scène (lumières, son), elle devrait se dérouler au Moulin de Brainans et débouchera sur la mise en place de la première partie du concert de l'Esprit Frappeur.

* **Proposition de concert dans le cadre du Festival de musique du Haut-Jura**

Le Festival : chaque année, depuis 30 ans, la Musique Ancienne a pris l'habitude d'installer ses quartiers en juin dans le Haut-Jura.

Ce rendez-vous musical, pour les amoureux de Musique Médiévale, Renaissance et Baroque, accueille, durant 3 week-ends, des artistes qui s'attachent avec talent, passion et virtuosité à faire découvrir ou redécouvrir, des œuvres rares ou des partitions insolites ou oubliées.

Du 08 au 24 Juin 2018 : 3 week-ends de concerts, conférences, rencontres public/artistes répartis sur l'ensemble du Jura.

* **Proposition de concert à Arbois**

Concert le 23 juin 2018 – 20 h 30 à l'église Saint-Just

Week-end musical organisé autour du thème « In Vino Veritas » : dégustation de vins du Jura avec explications en miroir des musiques baroques interprétées.

PATRIMOINE

* **Pasteur à l'œuvre. Ses manuscrits inédits.**

Musée de la vigne et du vin du Jura - Du 15 juin au 15 octobre 2018

En partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France et l'Académie des Sciences, et en écho à l'exposition du Palais de la Découverte à Paris, le musée de la vigne et du vin du Jura présentera une grande exposition, inédite en province, sur les archives de Louis Pasteur. L'exposition a obtenu le Label d'intérêt national par le Ministère de la Culture.

L'inscription des archives de Louis Pasteur au Registre international de la Mémoire du monde de l'Unesco a été prononcée en 2015. Ces archives sont constituées des fonds conservés à Paris, au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France ainsi qu'à l'Académie des Sciences. Couvrant les années 1838 à 1895, des années de formation jusqu'aux années des grandes découvertes et de la consécration, elles sont composées aussi bien des cours de Pasteur -suivis ou professés- que de ses registres de laboratoire, de ses cahiers d'expériences et de notes, des brouillons de ses communications, de l'ensemble des documents produits dans le cadre de ses activités à l'Académie, que d'une abondante correspondance : tous documents qui portent la trace de son cheminement intellectuel, en éclairent la genèse, l'élaboration, l'évolution, les temps forts et les héritages, si nombreux.

Les soutiens

- Soutien du Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, Pascale Cossart.
- Soutien de l'Ambassadeur délégué de la France à l'UNESCO, Laurent Stéfanini.
- Obtention du label d'intérêt national, ce qui confère à l'exposition une belle lisibilité au niveau national (seule 25 expositions par an obtiennent ce label) et cela permet d'obtenir plus de possibilité de subventions.
- Un catalogue de l'exposition sera édité avec les préfaces d'ores et déjà acquises de Pascale Cossart et Laurent Stéfanini et des articles écrits de Marie-Laure Prevost, Conservatrice Générale Honoraire Département des

manuscrits Bibliothèque Nationale de France ou encore Maxime Schwartz, Directeur Général Honoraire de l'Institut Pasteur.

- Gros soutien de la Bibliothèque Nationale de France qui accorde un prêt des documents de 4 mois (3 mois sont accordés au maximum normalement), ainsi que le droit de faire les transports en interne alors que normalement ils n'autorisent qu'un transporteur spécialisé.

Budget

DEPENSES

- Préparation, conception : 2 080 € H.T. soit 2 500 € T.T.C.
 - Transports et assurances : 2 080 € H.T. soit 2 500 € T.T.C.
 - Gardiennage et visites guidées : 9 000 € (valorisation des salaires des emplois saisonniers du musée, coût qui serait quand même pris en charge par la Ville même si aucune exposition temporaire n'était programmée)
 - Muséographie et installation Street-art : 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C.
 - Catalogue : 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C.
 - Communication : 3 400 € H.T. soit 4 000 € T.T.C.
 - Vernissage et animations : 840 € H.T. soit 1000 € T.T.C.
- TOTAL : 37 400 € H.T. soit 43 000 € T.T.C.

RECETTES

- Ministère de la Culture (label intérêt national) : 5 000 €
 - DRAC : 7000 €
 - Région : 7 400 € soit 20 % du montant H.T.
 - Département : 4 300 € soit 10 % du montant global du projet
 - EPCC : 1 500 € (participation aux bâches street-art)
 - Ventes catalogues : 2 000 €
 - Mécénat : 6 000 €
 - Ville d'Arbois : 9 800 €
- TOTAL : 43 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la réalisation de l'exposition et sollicite les subventions.

*** Les pastels d'Auguste Pointelin (titre provisoire)**

Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon – Du 1^{er} juillet au 16 ou 23 septembre 2018

Cet été, le musée d'art, hôtel Sarret de Grozon s'associera avec le musée des beaux-arts de Dole et le musée de Pontarlier pour rendre un hommage régional au peintre du crépuscule, Auguste Pointelin (Arbois, 1839 – Mont-sous-Vaudrey, 1933). Si le musée de Dole proposera une grande rétrospective, le musée de Pontarlier s'intéressera plus particulièrement à Pointelin et son entourage, ses élèves notamment, en lien avec le salon des Annonciades.

A Arbois, l'exposition mettra en lumière son art du pastel. Au XIX^e siècle, un vent de renouveau souffla sur cette technique, et Auguste Pointelin ne fut pas étranger à ce nouvel élan.

L'exposition sera l'occasion d'appréhender une autre facette artistique de ce peintre, plus connu pour ses fusains ou ses paysages crépusculaires dénudés.

Médiation culturelle

- ateliers de pastellistes,
- concert d'un descendant de Pointelin dans les 3 musées.

Édition d'un catalogue sur les 3 sites

Profiter de l'initiative du musée des beaux-arts de Dole et le musée de Pontarlier d'une exposition sur Pointelin pour parler de cette facette artistique moins connue et réduire les coûts grâce à ce partenariat pour la réalisation d'un catalogue disponible sur les 3 sites.

Budget

DEPENSES

- Transports : 800 € H.T. soit 960 € T.T.C. (valorisation de l'usage d'un véhicule de la ville + coût essence)
 - Assurances : 400 € H.T. soit 480 € T.T.C.
 - Gardiennage et visites guidées : 10 000 € (valorisation des salaires des emplois saisonniers du musée, coût qui serait quand même pris en charge par la Ville même si aucune exposition temporaire n'était programmée)
 - Muséographie : 200 € H.T. soit 240 € T.T.C.
 - Catalogue : 4 000 € H.T. soit 4 800 € T.T.C.
 - Communication : 1 500 € H.T. soit 1 800 € T.T.C.
 - Vernissage et animations : 800 € H.T. soit 960 € T.T.C.
- TOTAL : 17 700 € H.T. soit 19 240 € T.T.C. (dont 10000 € de salaire versés chaque année, charges comprises)

RECETTES

- DRAC : 3 600 €
 - Région : 3 500 €
 - Droits d'entrée : 1 000 €
 - Ventes catalogues : 1 000 €
 - Ville d'Arbois : 10 640 € (dont 10 000 € de salaire pour gardiennage)
- TOTAL : 19 240 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la réalisation de l'exposition et sollicite les subventions.

Pour ces deux expositions, M. BRUNIAUX Philippe tient à souligner que le coût résiduel pour la Ville ne correspond qu'au coût du gardiennage qui serait dû même sans ces expositions.

*** Restauration d'un tableau d'Auguste Pointelin pour l'exposition**

Ce tableau est actuellement conservé dans les réserves du musée, car son état actuel ne permet pas une présentation au public. La demande de prêt de l'œuvre par le Musée des beaux-arts de Dole, dans le cadre du projet commun d'exposition sur le peintre Auguste Pointelin est l'occasion de procéder à sa restauration.

La toile est insuffisamment tendue et déformée, elle présente de petits enfoncements et une déchirure de 2 cm² en bas à droite, ainsi qu'un accroc en haut à gauche.

Le châssis est mal équerré, et une clé présente des trous d'envol.

La toile est très empoussiérée et présente des piqûres sombres dans le ciel ainsi que des projections blanches en surface. Il existe des zones de craquelures au centre et à droite et des lignes d'usure et des marques de châssis.

DEPENSES : 1800 € H.T. soit 2 160 € T.T.C.

RECETTES :

- DRAC : 540 € soit 30 % du montant H.T.
 - Ville d'Arbois : 1 620 €
- Total : 2 160 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la restauration de ce tableau et sollicite les subventions.

DIVERS

*** Demandes de prêts d'œuvres**

Musée de Dole

Demande de 8 œuvres d'Auguste Pointelin pour l'exposition commune, du 29 juin au 11 novembre 2018.

Musée de Pontarlier

Demande de 3 œuvres d'Auguste Pointelin, 2 œuvres de Victor Maire et 1 œuvre d'Emmanuel Templeux pour l'exposition commune, du 09 juin au 08 octobre 2018.

Musée de Rennes

Demande du bas-relief de Marguerite Syamour, La République (salle du Conseil) pour l'exposition « Créatrices- Lémancipation par l'art » du 28 juin au 27 septembre 2019.

Musée Fournaise à Chatou

Demande d'un tableau d'Eugène Lepoittevin, Un chimiste en herbe et un tableau de Victor Maire L'école buissonnière, pour l'exposition « L'âge de raison vu par les peintres au 19^e siècle » du 05 mai au 04 novembre 2018.

Musée d'art et d'histoire d'Auxerre

Demande du tableau de Nélie Jacquemart, Nature morte aux grenades pour l'exposition « Elles aussi. Artistes et femmes 1800-1914 » du 30 juin au 16 septembre 2018.

10 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PIANOS EN ARBOIS »

La Ville d'Arbois a en dépôt trois pianos anciens dans l'objectif d'organiser des récitals.

L'association « Pianos en Arbois » a pour objet d'organiser des manifestations musicales et culturelles afin de participer sous forme de mécénat à la restauration des œuvres du musée Sarret de Grozon.

La convention proposée a pour objet de préciser :

- les conditions d'utilisation des trois pianos en dépôt par M. DUCROT et la mise à disposition des locaux,
- les modalités d'organisation de ces manifestations dans les trois sites choisis de la Ville en concertation avec les services culturels de la Ville,
- les modalités de versement et la destination des fonds du mécénat participatif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

11 – ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le propriétaire de la parcelle BY 12 - « Derrière les Soulerots » propose à la Commune l'acquisition de sa parcelle de 2 660 m² au prix de 420 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de ce terrain.

12 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS : FILIERE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Cinq agents de la Ville d'Arbois ont bénéficié de changements de grade et une modification statutaire de leur poste doit être effectuée.

Suite à l'avancement de grade d'un agent, à la promotion interne de trois agents et à l'intégration d'un agent dans un autre cadre d'emploi et après avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion du Jura du 10 octobre 2017 et du 06 mars 2018, il s'avère nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

• A compter du 1^{er} mai 2018 :

*** Avancement de grade :**

- de créer un emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de supprimer un emploi de technicien territorial à temps complet

*** Promotion interne :**

- de créer trois emplois d'agent de maîtrise à temps complet
- de supprimer trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

*** Intégration dans un autre cadre d'emplois :**

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2018 de la Commune d'Arbois.

13 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite au départ en retraite du Directeur des Services Techniques, il est nécessaire de le remplacer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer, à compter du 14 mai 2018 un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau tableau des effectifs qui en découle.

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS AU 14 MAI 2018

GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		8	
Attaché	A	1	TC
Attaché Principal	A	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	TNC
Adjoint administratif	C	1	TC
FILIERE TECHNIQUE		22	
Technicien principal 2ème classe	B	3	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint technique	C	2	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
FILIERE CULTURELLE		12	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI / TC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
FILIERE POLICE		2	
Gardien Brigadier	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
TOTAL		44	

14 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

Suite à une réorganisation des services administratifs, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet (25/35h) titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il est ainsi proposé que le temps de travail de cet agent soit augmenté et passe de 25 h à 28 h par semaine pour des questions de tuilage avec Mme PARROD qui partira en retraite en fin d'année.

Cet agent travaillera une demi-journée par semaine avec Mme PARROD qui lui transmettra ses compétences en matière d'aide sociale et d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'augmentation du temps de travail de cet agent et ainsi de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 28/35 h à compter du 1^{er} mai 2018.

- supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 25/35 h à compter du 1^{er} mai 2018.

Les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget 2018 de la Commune d'Arbois.

15 – COMMUNICATIONS

*** Démarrage travaux de la gendarmerie**

M. AMIENS Bernard informe le Conseil qu'a eu lieu le 05 avril 2018 une première réunion de chantier pour la gendarmerie. Ce n'est donc plus un projet mais une réalisation en cours. C'est tout simplement pour lui une grande satisfaction et l'aboutissement d'un projet dont l'instruction a commencé en 2010. Les chemins sont longs.

Pour rappel c'est un projet de construction de neuf appartements et d'un bâtiment administratif dont le coût total sera d'environ 3 700 000 € avec 1 572 000 € d subventions et un emprunt d'environ 2 Millions d'Euros remboursé à partir des locations soit environ 120 000 € par an. Il peut être estimé que l'emprunt sera réalisé sur 15 ans ce qui laissera probablement un excédent affecté aux petits travaux d'entretien et réparations.

Il indique que parallèlement les travaux du magasin ATAC ont démarré, le chantier commence par la suppression de la Renouée du Japon comme cela avait été négocié avec le groupe SCHIEVER.

*** Embauche d'un nouveau policier municipal** (arrivée au 01/06/2018. Il vient d'Orange)

Le 1er juin prochain M. GRIMMER Sébastien prendra son service en qualité de policier municipal gardien brigadier. Ceci en remplacement de Mme ROZE Morgane qui pour des questions de rapprochement familial, a démissionné de son poste. Ce nouveau policier municipal sera placé sous les ordres du brigadier-chef CUGNOT Angélica, qui a en charge la police municipale.

*** Pétition contre le monument des anciens combattants d'Algérie**

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, et confirmé cette délibération dans une séance suivante, pour autoriser la réalisation et la nomination d'un rond-point du 19 mars 1962 sur le lotissement de Besancenot.

Les habitants du quartier, semblent avoir très mal compris de quoi il s'agissait.

Par courrier M. AMIENS Bernard leur a proposé une rencontre sur le terrain avec les membres de la FNACA pour expliquer de quoi il s'agit. Il y a très certainement eu un manque d'information. Mais il y a aussi des points qui doivent être éclaircis.

Tout d'abord il ne s'agit pas d'une propriété privée mais bien du domaine public et la Commune est habilitée à en définir l'usage.

Ensuite, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de créer ; un monument aux morts ou un mausolée, mais bien un rond-point, qui devra d'abord disposer d'un visuel de qualité et ensuite honorer la date officielle du cessez-le-feu et non pas la fin des hostilités en Algérie. Cette date est reconnue et honorée officiellement comme la date du cessez-le-feu et de la fin des conflits en Afrique du Nord.

La FNACA a demandé, comme cela se fait dans toutes les autres Villes ; une rue, un rond-point ou un espace du 19 mars.

Il pense qu'avec quelques explications ce regrettable contentieux sera levé.

* **Autre pétition pour demander des aménagements sécuritaires route de Lyon**

Là encore quelques mots sur la méthode, M. AMIENS Bernard indique qu'il préfère de loin qu'on l'interroge dans son bureau plutôt que par une pétition qui laisse entendre qu'il n'a pas écouté et pas pris en compte une demande qui aurait été faite.

Pour la circonstance comme pour le rond-point de Besancenot, il rappelle que son bureau est ouvert tous les jours.

Cette demande vise à limiter la vitesse à l'entrée dans la Commune, installer un radar pédagogique et des passages protégés.

Après débat avec les services de police municipale et les services techniques, les élus sont bien évidemment tout à fait favorables à ces aménagements.

Il précise, par ailleurs, pour ce qui concerne la limitation de vitesse en entrée de Ville qu'il en avait fait la proposition dans le mandat précédent, proposition qui avait été fortement contestée estimant qu'on pouvait entrer dans ARBOIS à 70 km/heure sans mettre en danger qui que ce soit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à ces aménagements : limitation de vitesse à 50 km/h, installation d'un radar pédagogique et de passages protégés.

Mme DE ZAN Anne pense que ces questions pourraient être abordées en commission sécurité police et qu'il y a longtemps qu'elle ne s'est pas réunie.

M. AMIENS Bernard dit qu'il la réunira prochainement.

* **Informations sur la réunion champignons**

En prévision de la future récolte de lactaires sanguins de l'automne prochain, deux réunions ont eu lieu pour tenter de trouver des solutions et enrayer cette invasion dommageable au patrimoine forestier d'une part et à la quiétude des bourgs-centres.

Il faut savoir que ce ne sont plus quelques Communes qui sont concernées, mais un territoire beaucoup plus large de quelques 25 000 ha de forêts.

Les cueilleurs sont semble-t-il entre 600 et 800 personnes et les désagréments causés sont nombreux.

Outre le caractère illégal de la cueillette, chacun constate des nuisances sur l'ensemble du massif forestier. La convention signée pour la récolte de 2017 n'a pas solutionné le problème, il semblerait plutôt que cela ait créé un appel avec une augmentation très sensible du nombre de cueilleurs.

Les solutions ne semblent pas simples à mettre en place.

La société BOLUDA avec laquelle l'ONF a conventionné, a récolté l'équivalent de 25 tonnes de champignons et aurait employé 70 personnes. Ces chiffres sont très loin du nombre réel de cueilleurs et du tonnage de champignons récoltés.

16 Communes avaient signé cette convention. La recette pour Arbois est d'environ 3 000 €, ce qui ne couvre pas les charges à assumer notamment sur le ramassage des déchets laissés en forêt.

Si les solutions répressives semblent très difficiles à mettre en œuvre il faudrait en effet des moyens dont personne ne dispose, il reste néanmoins qu'il faut régler ce problème de sécurité publique.

Il est recherché des solutions avec des ramasseurs locaux et non plus des personnes qui arrivent d'Espagne et de Roumanie. Il pourrait pour la circonstance être fait appel aux associations d'insertions.

M. le Préfet assure qu'il faut développer des mesures de dissuasion et de répression associées à des recherches de dispositifs de cueillettes légalisées. Il s'engage à rechercher des moyens supplémentaires en matière de forces de police et de gendarmerie.

Mme DE ZAN Anne relaie la demande de M. SERVOLLE Xavier pour avoir un planning des réunions du Conseil Municipal.

Elle demande si les gravillons en St Jean vont rester en l'état, c'est dangereux.

M. MOLIN René indique que cela est provisoire et que cela va être repris prochainement.

M. BRUNAIUX Philippe souhaite, au nom du Conseil Municipal, remercier M. MURCIER qui a pris sa retraite de Directeur Adjoint de l'Hôpital. Son action à Arbois a été déterminante dans la mise en place de nombreuses actions ; prise en charge des maladies cognitives, accueil de jour... Il a fait avancer nombre de projets.

M. AMIENS Bernard félicite et remercie M. MURCIER pour son excellent travail pour Arbois.

M. BERNARD Romain rappelle la tenue du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers le 21 avril 2018 à Arbois.

La séance est levée à 23 h 30.